



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/21/6
8 août 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Vingt-et-unième réunion

Montréal, Canada, 11-14 décembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

CINQUIÈME ÉDITION DES *PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE* : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À SON ÉLABORATION

Note de la Secrétaire exécutive

I. INTRODUCTION

1. Dans la décision XIII/29, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé de lancer les travaux de préparation d'une cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Dans la même décision, elle a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer un programme de travail et une proposition de budget pour l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et des rapports et produits connexes aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion précédant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

2. En application de la décision susmentionnée, le présent document donne des informations sur les modalités de préparation de la cinquième édition.¹ La partie II donne des renseignements généraux sur les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et la partie III contient des informations supplémentaires sur le contenu proposé de la cinquième édition, y compris les questions essentielles à traiter et certaines de ses grandes lignes. La partie IV contient des informations sur le processus de préparation, dont les principales sources d'information, un mécanisme de supervision et d'examen critique par les pairs, des éléments de la stratégie de communication, des renseignements sur les rapports connexes, un calendrier pour l'élaboration du rapport et un budget indicatif. Des suggestions de recommandations pour examen par l'Organe subsidiaire figurent dans la partie V. Une stratégie de communication élaborée conjointement par les secrétariats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et les conventions relatives à la biodiversité sera diffusée sous forme de document d'information.

* CBD/SBSTTA/21/1.

¹ Une version antérieure du présent document a été mise à disposition pour examen critique par les pairs du 21 juin au 30 juillet 2017. Au 4 août, des commentaires avaient été reçus du Canada, de l'Union européenne, de l'Inde, du Japon, du Malawi et du Mexique, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'UICN, d'Emmaüs Aurinkotehdas ry et Adiwasi Samta Manch.

II. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3. Publiée en 2014, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* présentait une évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Dans la décision XII/1, la Conférence des Parties s'est félicitée de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'étudier la portée, l'utilisation et les conclusions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, à la lumière des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques et afin d'éviter les chevauchements avec ces derniers, et de faire rapport à la treizième réunion de la Conférence des Parties afin d'éclairer l'examen des modalités des éventuelles futures éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

4. Des informations sur les éditions précédentes des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, y compris les modalités d'élaboration de la cinquième édition du rapport, ont été présentées à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa dix-neuvième réunion². Des informations sur le rapport entre les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et les évaluations mondiales, régionales et thématiques de l'IPBES et une vue d'ensemble de la chronologie de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* relativement aux travaux de la Convention ont aussi été mises à la disposition de la réunion.

5. Dans la recommandation XIX/5, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a reconnu que les produits livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, et en particulier ses évaluations méthodologiques, thématiques, régionales et mondiales, devraient contribuer à l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Ces différents produits livrables seront donc des éléments essentiels de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

6. Dans la décision XIII/29, ayant pris en considération la portée générale de la cinquième édition, la Conférence des Parties a décidé que le rapport devrait :

- a) Fournir :
 - i) Un rapport final concis sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
 - ii) Une base pour le suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;
- b) Comprendre :
 - i) Une analyse objectif-par-objectif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, sur la base d'une méthodologie transparente pouvant être reproduite ;
 - ii) Une analyse de la contribution des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ;
- c) S'appuyer sur :
 - i) Les sixièmes rapports nationaux ;
 - ii) Les informations fournies par les indicateurs mondiaux ;
 - iii) Les évaluations thématiques, régionales et mondiales de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services

² Voir UNEP/CBD/SBSTTA/19/9.

écosystémiques et toute analyse de scénarios et toute modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques effectuées dans le cadre de ces évaluations ;

- iv) Des informations provenant des autres conventions relatives à la biodiversité, des conventions de Rio et d'autres organisations compétentes ;
 - v) Des informations fournies par les peuples autochtones et les communautés locales, y compris des informations sur les contributions des actions collectives menées en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
 - vi) Les conclusions du dialogue « Vivre en harmonie avec la nature », différentes visions, approches et outils pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité³ ;
 - vii) L'analyse de l'état d'avancement des activités de renforcement des capacités visant à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 mentionnées dans la décision XIII/23 ;
- d) Être élaborée de sorte à éviter tout chevauchement avec d'autres processus ;

7. Dans sa décision XIII/1, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer, en consultation avec le Bureau et aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion, une proposition de processus préparatoire complet et participatif et un calendrier pour le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (décision XIII/1, par. 34). La décision précise que l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* doit également être prise en compte dans ce processus⁴.

III. CONTENU

A. Questions clés

8. Conformément à la décision XIII/29, la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* abordera quatre questions pertinentes pour l'élaboration de politiques. Étant donné la portée et le caractère intersectoriel des questions dont traitera le rapport, les informations relatives à ces questions seront fournies tout au long du rapport, sans être limitées à une section particulière. Les questions clés qui seront examinées sont les suivantes :

a) *Quels progrès ont été accomplis dans la réalisation de chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ?* Pour chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité, une évaluation explicite des progrès accomplis sera fournie, fondée sur de nombreuses sources de données probantes. Cette évaluation fera fond sur l'évaluation entreprise dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;

b) *Comment les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les progrès accomplis dans leur poursuite ont-ils contribué à la réalisation de la Vision 2050 du Plan stratégique ?* La réponse à cette question aidera à situer les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le contexte de la Vision 2050 du Plan stratégique. Il s'agit d'une question prospective qui nécessitera des scénarios et des modèles pour déterminer si la trajectoire actuelle des progrès est suffisante pour réaliser la Vision 2050. Les données produites par les processus de l'IPBES relatifs aux scénarios et à la modélisation seront analysées afin de répondre à cette question. En outre, il sera nécessaire d'examiner des options pour un éventail de mesures à prendre dans le cadre de futurs plans et démarches qui pourraient s'avérer nécessaires après 2020 ;

c) *Comment la mise en œuvre du Plan stratégique et les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité contribuent-ils au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?* Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 est compatible

³ Les résultats du dialogue figurent dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sur les travaux de sa treizième réunion ([UNEP/CBD/COP/13/25](https://www.unep.org/fr/biodiv/assessment/13th-session), annexe III).

⁴ Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse : <https://www.cbd.int/post2020/>

avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁵. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* comportera une évaluation de la contribution de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique aux Objectifs de développement durable. Les questions liées à l'intégration de la biodiversité seront également abordées pour répondre à cette question. En outre, l'évaluation comprendra l'identification de questions pertinentes qui pourraient être examinées dans l'élaboration d'un cadre mondial pour la biodiversité après 2020.

d) *Quels défis reste-t-il à relever ?* Afin de répondre à cette question, l'accent sera mis sur la période après 2020 et l'identification des possibilités de réaliser la Vision 2050 du Plan stratégique ainsi que des questions pertinentes pour le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Les informations utilisées pour répondre à cette question proviendront en partie des scénarios d'avenir et de l'analyse des possibilités d'accélérer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique. Les questions relatives à l'intégration de la biodiversité seront examinées par rapport aux objectifs sociétaux plus généraux.

9. Les résultats des analyses et des évaluations utilisées pour répondre à ces questions devraient fournir à la Conférence des Parties, à sa quinzième réunion, les éléments qui lui permettront de prendre une décision concernant le cadre mondial de la biodiversité après 2020.

B. Vue d'ensemble

10. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* comprendra quatre principales sections, un résumé analytique et une annexe contenant les références employées dans le rapport ainsi que des notes additionnelles :

a) La première section servira de brève introduction du rapport et fournira des renseignements généraux pertinents tels que des informations sur la Convention sur la diversité biologique, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;

b) La deuxième section contiendra une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité semblable à celle qui a été entreprise pour la quatrième édition des *Perspectives*, et cernera les leçons tirées et les difficultés rencontrées pour atteindre ces objectifs. Cette section devrait s'appuyer grandement sur les sixièmes rapports nationaux⁶, notamment pour l'identification d'études de cas, et sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Cette partie du rapport mettra également à profit les informations relatives aux indicateurs fournies par le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité, ainsi que les données résultant des évaluations mondiales et régionales de l'IPBES. Ces informations seront complétées par d'autres tirées d'évaluations et de documentation scientifiques publiées ;

c) La troisième section contiendra une synthèse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, en particulier par rapport à sa mission à l'horizon 2020 de prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique. Cette partie du rapport comprendra aussi un examen critique du Plan stratégique pour la diversité biologique et reposera largement sur les évaluations mondiale et régionales de l'IPBES. La question de l'intégration de la biodiversité ainsi que la contribution de celle-ci à la réalisation d'objectifs sociétaux plus larges seront également abordées. Dans ce contexte, les liens entre la biodiversité, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable seront examinés.

d) La quatrième section sera prospective, soulignant les défis et les opportunités tels qu'ils se rapportent à la Vision 2050 du Plan stratégique et leurs conséquences pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité après 2020.

⁵ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, annexe.

⁶ Pour un exemple des types d'informations tirées des rapports nationaux qui pourraient être inclus dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, voir [UNEP/CBD/COP/13/8/Add.2/Rev.1](http://www.unep.org/cbd/cop13/8/Add.2/Rev.1).

IV. PROCESSUS D'ÉLABORATION

A. Sources d'information

11. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* donnera suite à la quatrième édition et suivra une méthodologie semblable en s'appuyant sur un éventail de sources d'information, y compris la documentation scientifique. Comme pour la quatrième édition, les informations seront présentées de différentes manières (études de cas, encadrés, graphiques, tableaux, etc.). Le rapport comprendra également une liste complète de références. Dans la décision XIII/29, la Conférence des Parties a précisé que la cinquième édition des *Perspectives* devrait s'appuyer sur des données officielles et la meilleure information scientifique qui soit, à savoir :

a) *Les sixièmes rapports nationaux* – La cinquième édition s'appuiera sur le contenu des sixièmes rapports nationaux, de la même manière que dans l'analyse actualisée de la contribution des objectifs fixés par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ([UNEP/CBD/COP/13/8/Add.2/Rev.1](#)) élaborée pour la treizième réunion de la Conférence des Parties. Afin que l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* puisse tenir compte des informations contenues dans les sixièmes rapports nationaux, il est essentiel que ces derniers soient reçus avant la date limite du 31 décembre 2018 ;

b) *Les informations fournies par les indicateurs mondiaux* – Une liste actualisée des indicateurs pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 a été accueillie favorablement par la Conférence des Parties dans la décision XIII/28. Des informations relatives aux indicateurs utilisés dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* seront fournies par les membres du Partenariat sur les indicateurs de biodiversité. Dans la mesure du possible, les indicateurs utilisés dans la quatrième édition continueront de l'être dans la cinquième ;

c) *Les évaluations thématiques, régionales et mondiales de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et toute analyse de scénarios et toute modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques effectuées dans le cadre de ces évaluations* – Certaines des évaluations menées par l'IPBES, telles que l'évaluation sur les pollinisateurs, sont déjà disponibles, tandis que d'autres, telles que les évaluations régionales et mondiales, seront finalisées conformément au programme de travail de l'IPBES et deviendront disponibles à temps pour être incorporés dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;

d) *Des informations provenant des autres conventions relatives à la biodiversité, des conventions de Rio et d'autres organisations compétentes* – Plusieurs conventions et organisations ont officiellement reconnu le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et abordent des questions qui sont directement pertinentes pour la biodiversité. Selon qu'il conviendra, la cinquième édition des *Perspectives* fera appel aux informations fournies par ces institutions. En particulier, les membres du Groupe de liaison sur la biodiversité devraient contribuer grandement à cette cinquième édition ;

e) *Des informations fournies par les peuples autochtones et les communautés locales, y compris des informations sur les contributions des actions collectives menées en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* – Les organisations et les représentants des peuples autochtones et communautés locales ont fait d'importantes contributions à l'élaboration des éditions précédentes des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et devraient continuer de le faire pour la cinquième édition. Les représentants des peuples autochtones et des communautés locales auront plusieurs moyens de contribuer à l'élaboration de la cinquième édition, notamment en participant à l'élaboration du sixième rapport national, selon qu'il convient, et au processus d'examen critique par les pairs, et en fournissant des informations directement au Secrétariat de la Convention. Les informations fournies par ces représentants devraient aussi être utilisées dans l'élaboration de la prochaine édition des *Perspectives locales de la diversité biologique* ;

f) *Les résultats du dialogue « Vivre en harmonie avec la nature », différentes visions, approches et outils pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique* – Les résultats de ce dialogue, qui a eu lieu pendant la treizième réunion de la Conférence des Parties, sont présentés dans le rapport de cette réunion (voir [UNEP/CBD/COP/13/25](#), annexe III);

g) *Des informations supplémentaires pertinentes présentées par les Parties et les autres gouvernements* – Les Parties à la Convention et les autres gouvernements peuvent fournir des informations de différentes façons en vue de leur examen dans l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives*, notamment par le biais des sixièmes rapports nationaux, du cadre de présentation des rapports financiers et des processus de rapport pertinents au titre des protocoles. En outre, les Parties et les autres gouvernements peuvent fournir des informations pertinentes directement au Secrétariat de la Convention pour examen. Ils peuvent aussi participer au processus d'examen critique par les pairs du rapport.

B. Supervision et examen critique par les pairs

12. Une version préliminaire de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* sera mise à disposition pour examen public par les pairs. La période de cet examen par les pairs coïncidera en partie avec une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques afin que ce dernier puisse examiner la version préliminaire. Les commentaires issus de cet examen ainsi que les réponses à ces commentaires seront publiés sur le site Web de la Convention sur la diversité biologique.

13. Il est aussi proposé de constituer un groupe d'experts invités à examiner un avant-projet antérieur avant que la version préliminaire soit mise à disposition pour examen par les pairs. Ces experts invités seraient des personnes ayant des connaissances scientifiques et techniques spécialisées dans les domaines traités dans le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Ces experts seraient invités à se pencher sur certaines parties spécifiques de l'avant-projet de la cinquième édition afin de veiller à ce qu'elles soient exactes sur le plan scientifique et technique et que des données essentielles n'aient pas été négligées avant la diffusion du document pour examen plus ample.

14. L'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* se fera sous la surveillance du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques afin de permettre une interaction plus continue qu'il n'aurait été possible avec un organisme consultatif externe. Le Bureau aidera à veiller à ce que le rapport soit scientifiquement et techniquement solide, que toutes les informations disponibles soient prises en compte et que les bonnes pratiques dans l'élaboration de ce type de rapport soient appliquées. Il fournira aussi des orientations sur des questions liées au plan de travail et à la stratégie de communication, le style et la présentation du rapport ainsi que les questions scientifiques et techniques relatives à l'élaboration du suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Le Bureau recevra des rapports réguliers sur l'élaboration des *Perspectives* pendant ses réunions et par voie électronique. Il est proposé en outre que le Bureau de la Conférence des Parties reçoive des rapports réguliers sur l'élaboration de la cinquième édition afin qu'il puisse fournir des orientations stratégiques additionnelles, selon que de besoin. Des rapports réguliers sur l'élaboration de la cinquième édition seront aussi diffusés sur sa page Web.

C. Communication et rayonnement

15. Dans la décision XIII/29, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer une stratégie de communication commune avec les secrétariats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et des conventions relatives à la biodiversité sur la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et les rapports et produits connexes, ainsi que les produits livrables pertinents de la Plateforme, et invité les secrétariats de la Plateforme et des autres conventions relatives à la diversité biologique à collaborer sur cette question. À cette fin, une stratégie de communication mettant à profit l'expérience de la quatrième édition est en cours d'élaboration. La mise en œuvre de la stratégie sera un processus de collaboration entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Plateforme intergouvernementale

scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et des autres conventions relatives à la biodiversité, d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, les partenaires et les organisations pertinents.

16. Avec une gamme de produits, la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* sera un important outil de communication, en particulier parce que sa publication coïncidera avec l'achèvement de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et l'adoption anticipée d'un suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique. En outre, la cinquième édition sensibilisera davantage le public à l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain et ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. Le produit d'information central de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* demeurera une monographie d'une taille comparable à la quatrième édition contenant des données détaillées et des études de cas. Le rapport sera publié dans toutes les langues officielles des Nations Unies et l'élaboration de versions dans d'autres langues par les Parties et les autres partenaires sera encouragée, comme pour les éditions précédentes des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

18. Outre le rapport central, plusieurs produits connexes seront aussi développés afin de communiquer le principal message du rapport, dans un format adapté à différents groupes. Les types de produits développés dépendront des ressources disponibles et de la disponibilité d'organisations partenaires pour contribuer à leur développement. Ils pourraient comprendre, entre autres, une deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique : Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, conformément à la demande faite dans la décision XIII/29, des rapports thématiques, des publications relatives au suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique, des dépliants ou brochures, ainsi que des publications de la série technique.

19. Avant le lancement de la cinquième édition, il sera important que le public soit conscient de la portée et de l'importance du rapport. Par conséquent, la stratégie de communication reflétera la nécessité de commencer à promouvoir la cinquième édition à partir de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties et pendant toute la période précédant la publication officielle du rapport. L'utilisation de différentes plateformes de médias sociaux jouera un rôle important dans les communications entourant la publication.

20. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* constituera un élément important du cadre mondial de la biodiversité après 2020. La stratégie de communication y relative soulignera ce point. En outre, la stratégie de communication cadre de la Convention sur la diversité biologique et la stratégie de communication pour la cinquième édition seront complémentaires.

21. L'identification rapide de sources de financement et d'organisations partenaires sera essentielle à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie de communication pour la cinquième édition, qui sera facilitée par sa mise au point finale et un soutien financier dans les meilleurs délais.

D. Rapports connexes

22. Outre la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, des efforts seront faits pour publier toute une gamme de rapports connexes. Dans le cas des éditions précédentes, les types de produits connexes comprenaient des rapports techniques et régionaux, ainsi que des rapports destinés à des publics spécifiques, comme les peuples autochtones, les communautés locales et la jeunesse. Dans le passé, la publication de rapports connexes a dépendu lourdement de l'identification de partenaires pour leur élaboration, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique fournissant un soutien en révisant les documents, en mettant à disposition des dossiers de conception et en procurant des ressources financières dans la mesure du possible et s'il y avait lieu. Une approche semblable est prévue pour la cinquième édition. Par exemple, une série de rapports régionaux fondés sur la quatrième édition ont été élaborés en collaboration avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et les bureaux régionaux du

PNUE. Des rapports ont été élaborés pour l’Afrique, l’Asie et le Pacifique, l’Amérique latine et les Caraïbes, et l’Asie occidentale. Tout rapport régional ferait fond sur les évaluations régionales de l’IPBES ainsi que les informations contenues dans les rapports nationaux. Vu le rôle important des partenaires dans l’élaboration de ces rapports connexes, leur disponibilité pour la cinquième édition dépendra de la participation des partenaires.

E. Calendrier

23. Le programme de travail pluriannuel adopté dans la décision XII/31 envisage que la Conférence des Parties examinera à sa quinzième réunion en 2020 : a) l’évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, y compris l’examen des conséquences de l’évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques réalisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et b) le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les moyens de mise en œuvre connexes, y compris la mobilisation des ressources. En tant que telle, la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, y compris ses divers produits et les analyses qui lui ont servi de base, fournira une évaluation finale des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et dans la réalisation de ses Objectifs d’Aichi pour la biodiversité.

24. Afin que la Conférence des Parties puisse examiner les messages de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et prendre des mesures valables en conséquence, la cinquième édition devra être à la disposition de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologique et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application aux réunions qu’ils tiendront avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Il s’agit essentiellement d’un calendrier semblable à celui qui a été suivi lors de l’élaboration de la troisième édition avant l’examen et l’adoption, à la dixième réunion de la Conférence des Parties, à Nagoya, au Japon, du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Compte tenu de ceci, le calendrier qui figure dans le tableau 1 ci-dessous est proposé pour l’élaboration de la cinquième édition. Ce calendrier indique également quand certaines sources d’information essentielles à l’élaboration du rapport devraient être disponibles. Ce calendrier est basé sur l’hypothèse qu’une réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à laquelle la cinquième édition pourrait être examinée aura lieu en juin 2020. Dans le cas contraire, il faudra ajuster le programme. Les dates ci-dessous devraient donc être considérées comme simplement indicatives.

Tableau 1.**Calendrier indicatif de l'élaboration de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique**

<i>Produit/élément</i>	<i>Date</i>
Évaluations régionales de l'IPBES	Mars 2018
Échéance du rapport national	31 décembre 2018
Projet de plan de travail pour le rapport	Décembre 2018
Élaboration des premiers éléments de texte	Janvier 2019
Évaluation mondiale de l'IPBES	Mai 2019
Élaboration d'un avant-projet du rapport	Mai-août 2019
Examen par les experts invités	Août-septembre 2019
Révision du document	Août-septembre 2019
Examen par les Parties et le public	Octobre-décembre 2019
Élaboration des éléments graphiques	Novembre 2019
SBSTTA-23	Novembre 2019
Révision du projet de rapport	Janvier-Mars 2020
Traduction dans les langues officielles de l'ONU	Mars 2020
Mise en page	Mars-avril 2020
Impression et envoi aux manifestations de lancement	Mai 2020
SBSTTA-24/SBI-3	Juin 2020
Lancement du rapport principal	Juin 2020
COP-14, CP/MOP-10; NP/MOP-4	Octobre 2020

F. Besoins en ressources et en matière de logistique

25. L'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* exigera que le Secrétariat conclue des accords contractuels pour un certain nombre de services, dont un rédacteur scientifiques, un graphiste et des services de traduction. En outre, des dispositions devront être prises pour assurer l'impression de la publication et l'expédition du rapport. Des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de communication relative à la publication, y compris le financement des manifestations de lancement, un soutien pour les centres d'information des Nations Unies et les déplacements aux manifestations clés, devront aussi être assurées.

26. Compte tenu des procédures de passation des marchés des Nations Unies, il sera important d'assurer des ressources suffisantes le plus tôt possible dans le processus de production. La conclusion d'accords contractuels avec les fournisseurs de services tels que la traduction, la mise en page et l'impression exige que les fonds soient disponibles avant la conclusion de tels accords. Il convient de noter que ces accords contractuels peuvent prendre plusieurs mois à finaliser. Étant donné le calendrier serré de l'élaboration du rapport, tout retard dans l'identification des ressources nécessaires rendra difficile la mise au point finale du rapport dans les délais prévus pour son examen.

27. Le projet sera coordonné par le Secrétariat, où une équipe principale a déjà été établie dont le travail fera partie du mandat des postes existants financés par le budget de base de la Convention. Les ressources supplémentaires nécessaires pour le projet sont présentées en détail ci-dessous, ainsi que les coûts estimatifs de plusieurs rapports connexes. Les ressources financières nécessaires à l'élaboration de la cinquième édition varieront selon la portée du rapport, la gamme de produits connexes souhaitée, le degré d'ambition de la stratégie de communication et la mesure dans laquelle la documentation d'autres processus tels que l'IPBES et leur alignement sur d'autres sources de données nécessiteront un processus d'experts additionnel. Afin de refléter ces nuances, le budget ci-dessous contient deux options ainsi que des annotations. Les coûts identifiés par des astérisques sont considérés comme essentiels pour garantir

l'élaboration de la cinquième édition à temps pour qu'elle éclaire les discussions sur un éventuel suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Une deuxième option tient compte des coûts des activités supplémentaires, tels que l'élaboration des rapports connexes. De ce fait, le budget total de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, basé sur les informations actuelles et les coûts des services encourus pour les éditions antérieures, varie de 576 000 \$E.-U. à 1 333 000 \$E.-U.

Tableau 2.
Coût estimatif de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (en milliers de \$E.-U.)

Type de dépense	Poste budgétaire	2017	2018	2019	2020	Total (min)	Total (opt'l)
Fondement scientifique des tendances de la biodiversité	Compilation des données actualisées relatives aux indicateurs ⁷	20*	10*	20*		50	50
	Développement des tendances de la biodiversité, des scénarios et des options de politique ⁸		100	120		50	220
Rédaction	Réunion des principaux contributeurs ⁹			30			30
	Rédacteur scientifique		10*	40*	40*	90	90
Production de la monographie dans les différentes langues	Traduction, adaptation et correction des cinq versions établies dans les autres langues				140*	140	140
	Composition typographique et graphique (tous les produits, toutes les langues)			10*	20*	30	30
	Impression et diffusion du principal volume dans toutes les langues				70*	70	70
	Impression et diffusion du résumé dans toutes les langues				30*	30	30
Stratégie de communication et rapports connexes	Mise en œuvre de la stratégie de communication ¹⁰		10*	20*	20*	50	
			20	40	40		100
	Deuxième édition des <i>Perspectives locales de la diversité biologique</i> ¹¹	10	30	70	110		220
	Rapports régionaux et thématiques sur les Perspectives de la diversité biologique ¹²				160		160
	Documentation sur le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020				40		40
Coûts essentiels	Total partiel	20	30	140	320	510	

⁷ Ce travail a déjà été en partie entrepris dans le cadre de l'élaboration des évaluations de l'IPBES et sera examiné au cours de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Cependant, un modeste montant de fonds sera nécessaire pour les mises à jour des informations relatives aux indicateurs.

⁸ Les éditions précédentes des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* se sont appuyées sur des scénarios de la biodiversité. Une grande partie de ce travail sera entreprise par l'IPBES dans le cadre de l'Évaluation mondiale, et l'élaboration de la cinquième édition tirera parti de ces travaux. Cependant, une analyse supplémentaire sera nécessaire afin d'inclure d'autres informations, notamment celles des rapports nationaux, conformément aux décisions de la Conférence des Parties. Une estimation des coûts minimaux est incluse dans l'estimation des coûts essentiels.

⁹ Cette réunion sera nécessaire pour analyser et tirer des conclusions de multiples sources de données, y compris les évaluations de l'IPBES.

¹⁰ Une stratégie de communication minimale est incluse dans l'estimation des coûts essentiels.

¹¹ La première édition des *Perspectives locales de la diversité biologique* a été élaborée en collaboration avec le Forest Peoples Programme et le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité. Le rapport peut être consulté à l'adresse <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/lbo-en.pdf>. Les coûts énumérés sont basés sur l'élaboration de la première édition et pourraient devoir être ajustés à la lumière de l'élaboration de la deuxième édition.

¹² Le montant dépendra des contributions en nature du PNUE et des autres partenaires.

	Coûts d'appui au programme (13%)	2,6	3,9	18,2	41,6	66,3	
	Total	22,6	33,9	158,2	361,6	576,3	
Total global	Total partiel	30	170	330	650		1180
	Coûts d'appui au programme (13%)	3,9	22,1	42,9	84,5		153,4
	Total	33,9	192,1	372,9	734,5		1333,4
Les coûts identifiés par des astérisques sont considérés comme essentiels pour garantir l'élaboration de la cinquième édition à temps pour qu'elle éclaire les discussions sur un éventuel suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.							

V. RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter adopter une recommandation libellée comme suit :

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Prend note* du plan de travail de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;

2. *Recommande* à la Conférence des Parties d'adopter une décision dans le sens suivant :

La Conférence des Parties

1. *Rappelle* la décision XIII/29, dans laquelle il a été décidé que la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devrait servir de base au suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;

2. *Accueille avec satisfaction* le plan de travail de l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et *prie* la Secrétaire exécutive de :

a) *Élaborer* la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* sur la base de ce plan de travail ;

b) *Inform*er les partenaires concernés et les contributeurs potentiels du calendrier d'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes ;

c) *Poursuivre* la collaboration avec les autres conventions relatives à la biodiversité, partenaires et organisations dans l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, s'il y a lieu et conformément à leurs mandats respectifs ;

3. *Note* l'importance des sixièmes rapports nationaux pour l'élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et, rappelant la décision XIII/27, *demande instamment* aux Parties de remettre leur sixième rapport national avant le 31 décembre 2018 au plus tard ;

4. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à mettre à disposition des données et des mises à jour sur l'état et les tendances de la biodiversité, les menaces qui pèsent sur celle-ci, les progrès réalisés dans l'application de la Convention, et la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;

5. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations pertinentes qui sont en mesure de le faire à faire des contributions financières en temps opportun pour l'élaboration et la production de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes, conformément au plan de travail et au budget estimatif de son élaboration.